CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE SEANCE
DU 24 avril 2025
A 20 h

Nombre de conseillers

· En exercice : 15

· Présents : 12

· Votants : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMAIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.04.2025

Présents :
M. ARNAULT Guillaume, Mme CLERAC Delphine, Mme DOUTEAU Claudine, M. FRADIN Patrick, M. FROGER François, Mme GOUMY Maria, M. JAMAIN Bernard, Mme JUTEAU-RABUSSEAU Vanessa, M. LARGEAU Jean-Michel, M. PIRODEAU Pierre, M. POINT Damien, Mme SEPIERE Sylvie

Procuration(s) :
Mme TISSERONT Patricia donne pouvoir à Mme DOUTEAU Claudine, M. DUCHESNE Jean-Jacques donne pouvoir à M. JAMAIN Bernard

Absent(s) :
M. PLOUZEAU Yoann

Secrétaire de séance : Mme CLERAC Delphine

Président de séance : M. JAMAIN Bernard

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 12 mars 2025

► **Vote : Unanimité des membres présents**

1. Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de voter les taux d'imposition 2025, et explique que la fiscalité directe qui alimente le budget de la commune est composée des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaire.

Pour l'équilibre du budget 2025, il est nécessaire d'augmenter les taux de 2 % sur les différentes taxes soit :

Taxes	RAPPEL 2024	2025
Taxe foncière bâti	**27.69 %**	**28.24 %**
Taxe foncière non bâti	**27.47 %**	**28.02%**
Taxe Habitation résidence secondaire	**18.36 %**	**18.73%**

Après en avoir délibéré l'ensemble du conseil à l'unanimité des membres présents et représentés **décide** :

- L'augmentation des taux de 2 %
- De voter pour 2025, les taux ci-après :

Taxes	2025
Taxe foncière bâti	**28.24 %**
Taxe foncière non bâti	**28.02%**
Taxe Habitation résidence secondaire	**18.73%**

➢ VOTE : Adoptée à l'unanimité

2. Vote des subventions aux associations communales

Monsieur le maire propose de fixer le montant de la subvention des associations communales pour l'année 2025

Après en avoir délibéré le conseil :

- DECIDE d'attribuer la somme de 350€ aux associations qui en ont fait la demande

Repartie selon le tableau suivant :

	2025	vote
A3C	350 €	Pour :14
ADMR	350 €	Pour :14
LES MUSSEAUX DE CHALAIS Mme Sépière ne participe pas au vote	175 €	Pour :11 Abstentions : 2
LA GAITÉ DE CHALAIS	350 €	Pour :14
MOTO CLUB DES LOUPS	350 €	Pour :14
PIGNON FIXE M. Largeau ne participe pas au vote	350 €	Pour :13
ACCA	Néant	Pour :14
COCOBOYS	350 €	Pour :14
Association Pêcheurs Chalaisiens	Néant	Pour :14
COMMIS D'OFFICE Mme Tisseront présidente ne peut pas prendre part au vote	350 €	Pour :13
Les Fondus de la Photo	350 €	Pour :14

➢ VOTE : Adoptée selon les votes indiqués

3. Vente terrain « Terres jaunes » ZC 206 à SCI DPC IMMO, gérant M. POINT Damien

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la demande de la SCI DPC IMMO, de M. POINT Damien de venir s'installer sur la ZC 206 « Terres Jaunes » dont la surface et le prix est composée comme suit :

Surface constructible 1204 m² au prix de 3 € le m²

Surface agricole 1946 m² au prix de 1€ le m²

Soit une superficie total de 3150 m² pour un montant TTC de 5 558 €

M.DAMIEN POINT ne participa pas au vote

Après en avoir délibéré l'ensemble du conseil :

- Décide de vendre la parcelle ZC 206 à SCI DPC IMMO pour un montant TTC de 5 558 €
- Autorise monsieur le Maire à signer tous documents relatif à ce dossier

➢ VOTE : Adoptée à l'unanimité

4. bornes incendies

Monsieur le maire informa les membres du conseil que suite au préconisation du SDIS concernant la sécurité incendie sur la commune il y a lieu de mettre en place deux bornes incendies

1 borne incendie rue de la forge

1 borne incendie rue des Amandier /rue des Aubuis.

Monsieur le Maire présente 2 devis de Eaux de vienne/Siveer en charge de la création des bornes incendies :

- Création poteau incendie rue de la Forge montant HT 2 429.80 €

- Création poteau incendie rue des Amandiers montant HT 2 429.80 €

Après en avoir délibéré l'ensemble du conseil :

- Approuve la création de deux bornes incendies
- Autorise monsieur le Maire à signer les 2 devis émit par Eaux de Vienne /Siveer pour un montant Total HT 4 859.60 €

➢ VOTE : Adoptée à l'unanimité

5. Création ligne de trésorerie

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il a sollicité plusieurs établissements bancaires pour ouvrir une ligne de crédit de trésorerie en vue de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment existant en 3 logements.

Après étude des offres avec les adjoints c'est l'offre du Crédit mutuel qui a été retenue, à savoir :

Ligne de trésorerie

montant : 100 000 €

Durée : 12 mois

Taux : 3.26 %

Frais de dossier : 150 €

Commission de non utilisation 0.10 %

Remboursement de la ligne selon nos disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.

Les intérêts sont calculés sur la base d'une année de 365 jours.

Les intérêts sont payables mensuellement au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu.

Après en avoir délibéré l'ensemble du conseil :

- **Décide** de réaliser une ligne de crédit de trésorerie de 100 000 € destinée à faire face à des besoins momentanés auprès de la caisse du Crédit Mutuel de Loire Atlantique et Centre Ouest,
- **Autorise** le Maire à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie,
- **Autorise** le maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une de crédit de Trésorerie

➢ VOTE : Adoptée à l'unanimité

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe les membres du conseil du départ de Mme CHAMPION Océane de la maison communale sise 3 rue du Moulin à Vent pour le 17 juin 2025.
Elle sera remplacée par Mme DUBOS Louise.

Le Secrétaire de séance,

CLERAC Delphine

Fait à CHALAIS
Le Maire,

JAMAIN Bernard

MAIRIE DE CHALAIS